Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026
ID : 074-217401025-20260305-092026CM-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Bruno DUMEIGNIL, maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 27.02.2026
Membres présents : Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Boris FOURNIER, Sophie GRESILLON, Myriam CADOUX, Axelle JORCIN, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Marie-Louise MENDY, Anne ROCHE BOUVIER, Daniel CAVALLI, Anne-Laurence MAZENQ
Membres excusés : Laurent CHIABAUT, Bruno PUECH (pouvoir à Boris FOURNIER)
Ne prenant pas part au vote : M. Bruno DUMEIGNIL
Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : Josselin MAUXION.

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2025 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET FORET – *N°09/2026*

La parole est donnée à Monsieur Josselin Mauxion.
Les éléments sont présentés par M. Nicolas LOVICHI, responsable finances de la commune :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis de la commission des Finances du 18 février 2026 ;
Vu les Comptes Financiers Uniques 2025 de la commune de Dingy-Saint Clair ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté selon le cas par le maire. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.
Les comptes financiers uniques sont approuvés si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre leur adoption.

Considérant les éléments susvisés et les résultats ci-dessous :

BUDGET FORET :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Charges générales	72 381.07 €	70 – Produits de services et ventes diverses	97 556.85 €
66 – Charges financières	302.35 €		
Total dépenses	72 683.42 €	Total recettes	97 556.85 €
Résultat de fonctionnement 2025 = 24 873.43 € *Report de l'excédent n-1 : 51938.65 € ; soit un résultat de clôture au 31/12/2025 de* ***76 812.08€***			

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
16 – Emprunts (capital)	6 136.93 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	56 805.92 €	13 – Subventions d'investissement	0.00 €
		21 – Immobilisation corporelles	0.00 €
Total dépenses	62 942.85€	Total recettes	0.00 €
Résultat d'investissement 2025 = - 62 942.85 € *Report de l'excédent n-1 : 12 937.43 € ; soit un résultat de clôture au 31/12/2025 de -* ***50 005.42€***			

Soit un **résultat 2025 consolidé** (Fonctionnement + Investissement) de **26 806.66 €**

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026
ID : 074-217401025-20260305-092026CM-BF

BUDGET PRINCIPAL :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Charges générales	508 030.57 €	013 – Atténuation de charges	19 543.16 €
012 – Charges de personnel	595 512.15 €	042 – Opérations d'ordre entre s.	21 637.56 €
014 – Atténuation de produits	52 956.00 €	70 – Produits de services, ventes	217 189.25 €
042 – Opérations d'ordre entre s.	143 880.97 €	73 – Impôts et taxes	232 476.00 €
65 – Charges de gestion courante	218 857.40 €	731 – Fiscalité locale	1 031 970.66 €
66 – Charges financières	42 891.89 €	74 – Dotations et participations	269 921.99 €
67 – Charges spécifique	0.00 €	75 – Autres produits courants	72 006.10 €
		77 – Produits spécifiques	68 916.16 €
Total dépenses	1 562 128.98 €	Total recettes	1 933 660.88 €
Résultat de fonctionnement 2025 = 371 531.90€ *Report de l'excédent n-1 : 195 249.75€ ; soit un résultat de clôture au 31/12/2025 de* ***566 781.65€***			

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
040 – Op. d'ordre entre sections	21 637.56 €	040 – Op. d'ordre entre sections	143 880.97 €
041 – Op. patrimoniales	3 534.86 €	041 – Op. patrimoniales	3 534.86 €
16 – Emprunts (capital)	206 583.07 €	10 – Dotations, fds div. et réserves	474 384.40 €
20 – Immobilisations incorporelles	24 510.47 €	13 – Subventions d'investissement	516 014.69 €
204 – Subvention d'équipement	25 340.49 €	20 – Immobilisations incorporelles	3 546.00 €
21 – Immobilisations corporelles	157 684.80 €	23 – Immobilisations en cours	13 542.72 €
23 – Immobilisation en cours	536 207.96 €		
Total dépenses	975 499.21 €	Total recettes	1 154 903.64 €
Résultat d'investissement 2025 = 179 404.43 € *Report de l'excédent n-1 : 122 434.19 € ; soit un résultat de clôture au 31/12/2025 de* ***301 838.62€***			

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la note de présentation (Annexes 1 & 2)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité avec 13 voix POUR,

M. le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** les Comptes Financiers Uniques 2025 Budget Forêt et Budget Principal.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Dingy-Saint-Clair, le 09.03.2026

Le Maire
Bruno DUMEIGNIL

Le secrétaire de séance
Josselin MAUXION

Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.
Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 11.03.2026 et mise en ligne le 11.03.2026

Annexe 1 - Budget annexe Forêt – CFU 2025

BUDGET FORET :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Charges générales	72 381.07 €	70 – Produits de services et ventes diverses	97 556.85 €
66 – Charges financières	302.35 €		
Total dépenses	72 683.42 €	Total recettes	97 556.85 €
Résultat de fonctionnement 2025 = 24 873.43 € *Report de l'excédent n-1 : 51938.65 € ; soit un résultat de clôture au 31/12/2025 de* ***76 812.08€***			

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
16 – Emprunts (capital)	6 136.93 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	56 805.92 €	13 – Subventions d'investissement	0.00 €
		21 – Immobilisation corporelles	0.00 €
Total dépenses	62 942.85€	Total recettes	0.00 €
Résultat d'investissement 2025 = - 62 942.85 € *Report de l'excédent n-1 : 12 937.43 € ; soit un résultat de clôture au 31/12/2025 de -* ***50 005.42€***			

Soit un **résultat 2025 consolidé** (Fonctionnement + Investissement) de **26 806.66 €**

Budget annexe Forêt : section de fonctionnement 2025

1. Recettes de fonctionnement

Les recettes issues des coupes de bois s'élèvent à **97.6 k€**, contre **57.3 k€ (+40.3 k€) prévus au budget primitif**.

Cette différence significative s'explique principalement par l'exploitation des parcelles rendues accessibles grâce aux travaux réalisés sur la piste d'Ablon. Par mesure de prudence budgétaire, les recettes correspondantes avaient été envisagées sur l'exercice 2026. Leur réalisation effective en 2025 génère donc un niveau de recettes supérieur aux prévisions.

Il convient également de noter que l'**affouage 2025**, pour un montant de **1 300 €**, n'a pas pu être comptabilisé sur l'exercice en raison d'un problème informatique non résolu au moment de la clôture des comptes. Cette somme est reportée sur l'exercice 2026.

2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses d'entretien et d'exploitation des bois et forêts s'élèvent à **72.4 k€**, contre **76 k€ (-3.6 k€) prévus**, traduisant une maîtrise des charges par rapport aux prévisions budgétaires proposées par l'ONF.

Le coût de la dette pour l'exercice 2025 s'élève à **302,35 €**.

3. Excédent de fonctionnement

Le solde d'exécution budgétaire 2025 fait apparaître un **excédent de 24.9 k€**.

Compte tenu du report de l'excédent 2024 sur 2025, d'un montant de **51.9 k€**, le **cumul du résultat de fonctionnement** s'établit à **76.8 k€** à la clôture de l'exercice 2025.

4. Analyse et perspectives

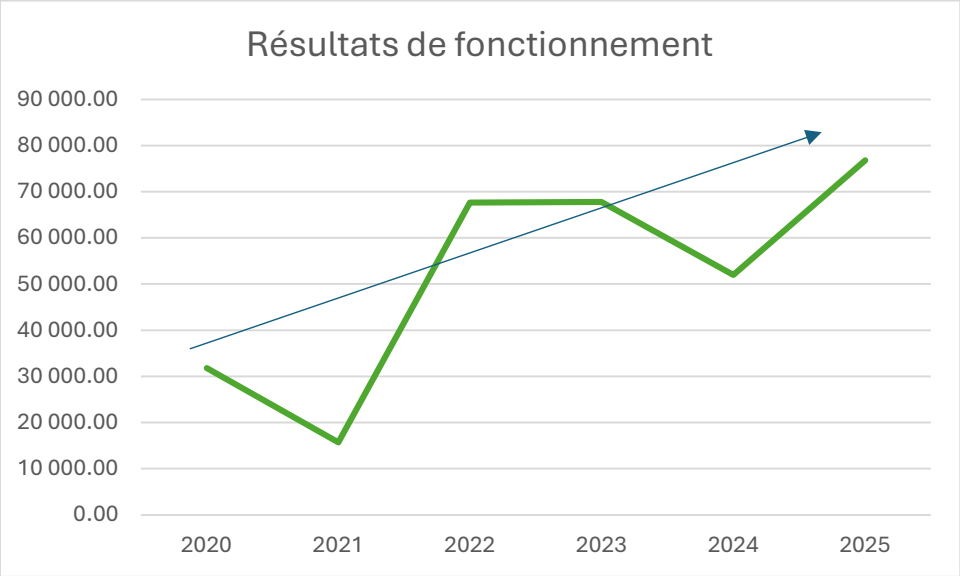

L'exercice 2025 se caractérise par :

- Des recettes nettement supérieures aux prévisions, liées à un décalage prudentiel favorable dans la programmation budgétaire ;
- Une maîtrise des dépenses d'exploitation ;
- Un résultat cumulé consolidé, offrant une capacité d'autofinancement confortable pour le mandat à venir.

Ce niveau d'excédent permettra d'envisager sereinement :

- La poursuite des travaux d'entretien et d'exploitation forestière ;
- Des projets d'investissements pour la gestion durable du patrimoine forestier communal.

Budget annexe Forêt : section d'investissement 2025

1. Recettes d'investissement

Les subventions **FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)** relatives aux travaux de création de la piste forestière sur le secteur d'Ablon n'ont pas pu être sollicitées sur l'exercice 2025.

Ce décalage s'explique par le calendrier d'exécution des travaux, qui n'a pas permis de déposer la demande de versement dans les temps administratifs requis.

Une recette de **28,4 k€**, représentant **50 % du coût total du projet**, est ainsi attendue sur l'exercice 2026.

Ce report n'a pas d'impact sur l'équilibre global du projet, mais génère un décalage de trésorerie entre les dépenses réalisées en 2025 et l'encaissement de la subvention correspondante.

2. Dépenses d'investissement

Les travaux de création de la piste forestière sur le secteur d'Ablon avaient été estimés à **64,6 k€** au budget.

Le **décompte définitif des travaux** s'établit à **56,8 k€**, soit une **économie de 7,8 k€** par rapport aux prévisions.

Le **désendettement annuel** est de **6.1 k€** pour l'année 2025.

3. Analyse et perspectives

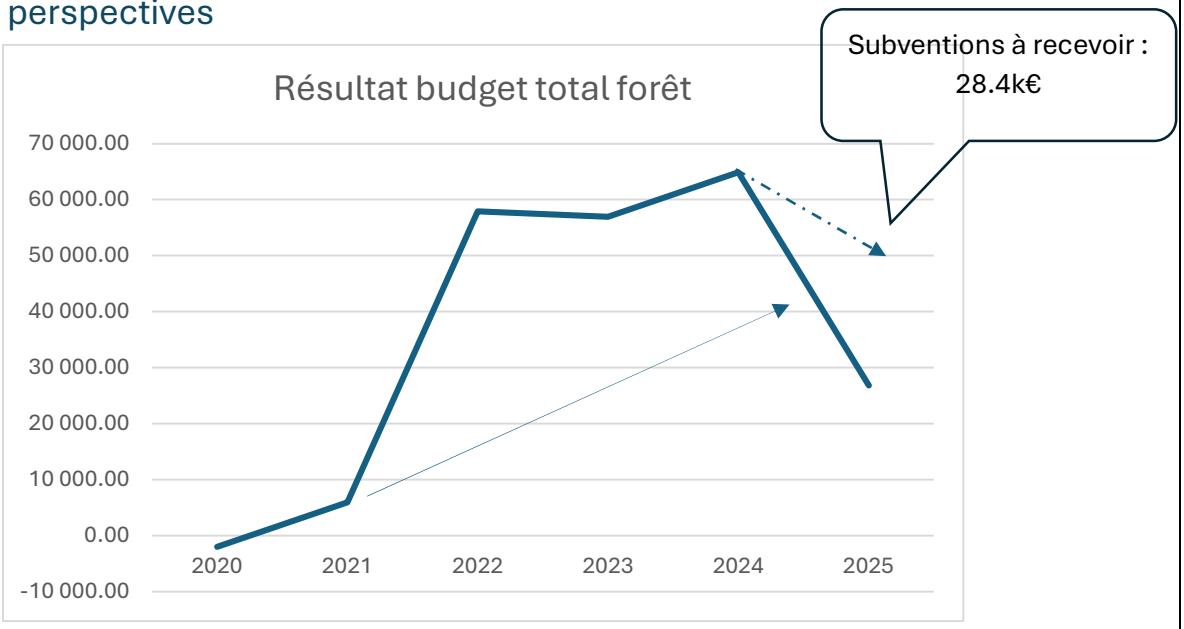

L'opération de création de la piste d'Ablon présente ainsi un double effet positif :

- Une maîtrise des coûts d'investissement **(–7,8 k€ d'économies** par rapport au prévisionnel) ;
- Une **subvention** européenne attendue en 2026 couvrant **50 % du coût du projet.**

Le reste à charge pour cette opération étant de 56.8 k€ (travaux) – 28.4 k€ (subventions) = **28.4k€.**
A ce dernier, il est important de rapprocher **les coupes devenues possibles sur les parcelles adjacentes, qui ont généré 33.5 k€ de recettes nettes**, rendant ainsi l'opération « rentable financièrement » dès à présent.

Au-delà de l'aspect financier, cet investissement constitue un levier stratégique pour :

- L'amélioration de l'accessibilité des parcelles ;
- L'optimisation de l'exploitation forestière ;
- La sécurisation incendie et la valorisation durable du patrimoine forestier communal.

Annexe 2 - Budget Principal – CFU 2025

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Charges générales	508 030.57 €	013 – Atténuation de charges	19 543.16 €
012 – Charges de personnel	595 512.15 €	042 – Opérations d'ordre entre s.	21 637.56 €
014 – Atténuation de produits	52 956.00 €	70 – Produits de services, ventes	217 189.25 €
042 – Opérations d'ordre entre s.	143 880.97 €	73 – Impôts et taxes	232 476.00 €
65 – Charges de gestion courante	218 857.40 €	731 – Fiscalité locale	1 031 970.66 €
66 – Charges financières	42 891.89 €	74 – Dotations et participations	269 921.99 €
67 – Charges spécifique	0.00 €	75 – Autres produits courants	72 006.10 €
		77 – Produits spécifiques	68 916.16 €
Total dépenses	1 562 128.98 €	Total recettes	1 933 660.88 €
Résultat de fonctionnement 2025 = 371 531.90€ *Report de l'excédent n-1 : 195 249.75€ ; soit un résultat de clôture au 31/12/2025 de* ***566 781.65€***			

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
040 – Op. d'ordre entre sections	21 637.56 €	040 – Op. d'ordre entre sections	143 880.97 €
041 – Op. patrimoniales	3 534.86 €	041 – Op. patrimoniales	3 534.86 €
16 – Emprunts (capital)	206 583.07 €	10 – Dotations, fds div. et réserves	474 384.40 €
20 – Immobilisations incorporelles	24 510.47 €	13 – Subventions d'investissement	516 014.69 €
204 – Subvention d'équipement	25 340.49 €	20 – Immobilisations incorporelles	3 546.00 €
21 – Immobilisations corporelles	157 684.80 €	23 – Immobilisations en cours	13 542.72 €
23 – Immobilisation en cours	536 207.96 €		
Total dépenses	975 499.21 €	Total recettes	1 154 903.64 €
Résultat d'investissement 2025 = 179 404.43 € *Report de l'excédent n-1 : 122 434.19 € ; soit un résultat de clôture au 31/12/2025 de* ***301 838.62€***			

Budget principal : section de fonctionnement 2025

1. Recettes de fonctionnement

Réalisé 2025 : 1 933.7 k€
+99,7 k€ par rapport au prévisionnel (1 835,8 k€)
+135,5 k€ par rapport à 2024 (1 798,2 k€)

Chapitre 70 – Produits des services

Réalisé 2025 : 217,2 k€
+22,2 k€ par rapport au prévisionnel (195 k€)
+34,7 k€ par rapport à 2024 (182,5 k€)

- **Recettes périscolaires, cantine et accueil de loisirs (159,4 k€)** : +7,4 k€ par rapport aux prévisions et +13,4 k€ par rapport à 2024.
  Cette progression traduit une fréquentation soutenue et permet l'absorption de l'augmentation des frais de fonctionnement du service (coût repas, énergies, masse salariale, entretien des locaux & équipements).

- **Renouvellement des concessions du cimetière (11,5 k€)** : +8,5 k€ par rapport au prévisionnel et +4,5 k€ par rapport à 2024.

Recette supérieure aux anticipations, à la suite d'une campagne de relance des renouvellements échus non payés.

- **Revente de certificats d'économie d'énergie (10,7 k€)** :
  Non budgétée initialement. Il s'agit d'une recette ponctuelle liée aux travaux d'isolation de la crèche et de l'espace paramédical.

- **Revente d'excédent photovoltaïque (8,3 k€)** : -3,7 k€ par rapport au prévisionnel mais +3,9 k€ par rapport à 2024 (année incomplète, car mise en service des panneaux en fin d'été).
  Niveau de recettes inférieur aux attentes mais production conforme. La commune autoconsomme donc la différence, ce qui représente des économies sur le poste « électricité » au niveau des frais généraux (cf infra).

Chapitre 731 – Fiscalité locale

Réalisé 2025 : 1 032 k€
+40,2 k€ par rapport au prévisionnel (991,8 k€)
+43,8 k€ par rapport à 2024 (988,2 k€)

Cette évolution favorable s'explique principalement par une actualisation dynamique des bases décidée par l'Etat. La fiscalité confirme ainsi sa solidité et contribue fortement à l'équilibre budgétaire 2025 et assure une source de revenus stable pour la commune.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Réalisé 2025 : 269,9 k€
-2,7 k€ par rapport au prévisionnel (271,6 k€)
-7,8 k€ par rapport à 2024 (276,7 k€)

- **Dotations de l'État (145,6 k€)** :
  -14,1 k€ par rapport au prévisionnel et -15,8 k€ par rapport à 2024
- **Caisse d'Allocations Familiales (28,5 k€)** :
  -1,5 k€ par rapport au prévisionnel et -5,1 k€ sur un an.
- **Dotation biodiversité (16,3 k€)** :
  +1,5 k€ par rapport au prévisionnel et stable par rapport à 2024.
- **Fonds genevois (78,4 k€)** :
  +11,4 k€ par rapport au prévisionnel et +11,6 k€ par rapport à 2024.

La diminution des concours de l'État est principalement amortie par la hausse du fonds genevois.

Chapitre 75 – Autres revenus de gestion

Réalisé 2025 : 72 k€
-2,1 k€ par rapport au prévisionnel (74,1 k€)
-28,3 k€ par rapport à 2024 (103,9 k€)

- **Participation de Carmaco,** assise sur le volume extrait **(30,4 k€)** :
  -7,1 k€ par rapport au prévisionnel et -7,1 k€ par rapport à 2024.

- **Locations** des salles et terrains communaux **(37,9 k€)** : +2,8 k€ par rapport au prévisionnel mais -3,1 k€ sur un an.
  L'appartement jumelant le local paramédical n'ayant pas été remis en location cette année, et prévision des travaux de modernisation de l'espace en 2026.

- **Recettes diverses (7,4 k€)** : +5,9 k€ par rapport au prévisionnel mais -17,9 k€ par rapport à 2024.

Le chapitre est conforme aux prévisions mais en net retrait par rapport à 2024. Ce recul est principalement expliqué par une année 2024 en-dessus des recettes habituelles.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Réalisé 2025 : 68,9 k€
+13,9 k€ par rapport au prévisionnel (55 k€)
+68,9 k€ par rapport à 2024 (0,3 k€)

Ce chapitre enregistre exclusivement des **reclassements comptables (68,9 k€)**, non prévus au budget primitif.

Il s'agit d'opérations d'ordre à caractère exceptionnel, sans impact structurel sur l'équilibre réel de la section de fonctionnement.

Conclusion générale – budget principal, section de fonctionnement 2025

Les recettes de fonctionnement 2025 se caractérisent par :

- Le **dynamisme des produits fiscaux**, principale source de soutien de l'équilibre budgétaire.
- Un **bon niveau des produits de services**, supérieur aux attentes.
- Une **érosion confirmée des dotations de l'État**, partiellement compensée par le fonds genevois.
- Des **produits exceptionnels élevés**, liés à des opérations comptables non récurrentes.

Globalement, l'exercice 2025 traduit une situation financière saine en recettes de fonctionnement, avec des réalisations supérieures aux prévisions, tout en confirmant une vigilance nécessaire sur l'évolution des concours de l'État et le caractère non pérenne de certaines recettes.

2. Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Frais généraux

Réalisé 2025 : 508 k€
-117,7 k€ par rapport au prévisionnel (625,7 k€)
-13,8 k€ par rapport à 2024 (521,8 k€)

Les frais généraux présentent une exécution nettement inférieure aux crédits ouverts. Cette sous-consommation traduit une gestion rigoureuse et vertueuse des deniers publics.

Principales évolutions :

- **Repas restaurant scolaire (93,6 k€) :** +2,2 k€ par rapport au prévisionnel et +8,1 k€ sur un an.
  Cette hausse est cohérente avec l'augmentation des recettes périscolaires et traduit une fréquentation soutenue.

- **Déneigement (14,5 k€) :** -15,5 k€ par rapport au prévisionnel et -1,8 k€ par rapport à 2024.
  Hiver plus clément qu'anticipé.

- **Travaux et entretien communaux (27,8 k€) :** -34,2 k€ par rapport au prévisionnel et +10 k€ par rapport à 2024.
  Les services techniques recherchent en permanence à revaloriser le matériel communal, et privilégient la réparation au remplacement systématique.

- **Voirie (35,2 k€) :** -7,2 k€ par rapport au prévisionnel et -15,7 k€ par rapport à 2024.
  Certains crédits de voirie, prévus initialement pour des travaux d'entretien, ont été affectés à la section d'investissement (création de regards, sécurisation de voirie et reconstruction de routes (Curtils) / ponts dangereux (Blonnière)).

- **Électricité (48,4 k€) :** -36,6 k€ par rapport au prévisionnel et -30,9 k€ par rapport à 2024.
  L'écart s'explique principalement par un effet de facturation (13 factures comptabilisées en 2024 contre 11 en 2025, la facture de décembre 2025 n'ayant pas été reçue dans les délais). Il s'agit donc en partie d'un décalage comptable.

En synthèse, les frais généraux restent maitrisés (-13.8k€ par rapport à 2024), malgré une pression économique constante à la hausse. Le travail en amont des budgets et des projets, la volonté de réemploi et le contrôle rigoureux des dépenses contribuent à ces bons résultats de gestion.

Chapitre 012 - Frais de personnel

Réalisé 2025 : 595,5 k€
-14,1 k€ par rapport au prévisionnel (609,6 k€)
+15,7 k€ par rapport à 2024 (579,8 k€)

La masse salariale est maîtrisée par rapport aux crédits ouverts. La hausse annuelle s'explique par les évolutions statutaires, le glissement vieillesse technicité (GVT) et les ajustements d'organisation nécessités par certaines absences maladies au cours de l'année. L'évolution reste contenue, bien qu'un renforcement de l'équipe périscolaire et des services techniques ait été mis en place.

Chapitre 014 - Atténuation de produits

Réalisé 2025 : 53 k€
+8,4 k€ par rapport à 2024 (44,6 k€)

Ce chapitre représente uniquement la contribution au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Il s'agit d'**un dispositif national de solidarité** qui organise un prélèvement sur les collectivités dont les ressources fiscales sont les plus dynamiques, afin de soutenir celles disposant de moyens plus limités. Si la contribution de la commune augmente cette année, c'est parce que nos recettes propres ont progressé : **cette évolution traduit donc le dynamisme de nos ressources et l'amélioration de notre potentiel financier.**

Chapitre 042 - Opérations d'ordre

Réalisé 2025 : 143,9 k€
+45,9 k€ par rapport à 2024 (98 k€)

Hausse significative liée à des écritures comptables : ces opérations n'ont pas d'impact sur la trésorerie mais participent à la sincérité comptable (amortissements, sortie d'éléments de l'actif à la suite d'une cession onéreuse).

Chapitre 65 - Autres charges de gestion

Réalisé 2025 : 218,9 k€
-11,3 k€ par rapport au prévisionnel (230,2 k€)
+60,7 k€ par rapport à 2024 (158,2 k€)

Exécution maîtrisée par rapport aux prévisions, mais forte progression par rapport à 2024.
Cette hausse s'explique principalement par :

- **Subvention complémentaire à la crèche « La boite à soleils » (58 k€):** +30 k€ sur un an. Comme convenu lors des échanges 2025, afin de pérenniser l'activité de la crèche, une subvention complémentaire exceptionnelle de 30 k€ pour 2025 a été versée.

- **Enfouissement réseau télécom, SIEVT (35.3 k€)** : +35.3k€ sur un an.
  Ces travaux représentent l'effacement des lignes télécom aériennes, et doivent être comptabilisés dans la section de fonctionnement.

Chapitre 66 - Coût de la dette

Réalisé 2025 : 42,9 k€
-3,8 k€ par rapport à 2024 (46,7 k€)

Charge conforme aux prévisions et en diminution sur un an, traduisant la stratégie de désendettement en cours.

Conclusion générale

Les dépenses de fonctionnement 2025 se caractérisent par :

- Une **maîtrise globale des charges**, avec des dépenses inférieures aux crédits ouverts (-117,7 k€ sur les frais généraux et -14,1 k€ sur la masse salariale).
- Une **augmentation volontaire des subventions,** afin de participer à l'équilibre financier de la crèche.
- Une **baisse du coût de la dette**, contribuant à préserver les marges de manœuvre.

Dans l'ensemble, l'exercice 2025 traduit une gestion prudente des dépenses courantes, permettant de consolider l'équilibre budgétaire malgré certaines hausses structurelles, et générant une capacité d'autofinancement très favorable pour les projets à venir.

3. Excédent de fonctionnement

Le solde d'exécution budgétaire 2025 fait apparaître un **excédent de 371.5 k€**.

Compte tenu du report de l'excédent 2024 sur 2025, d'un montant de **192.2 k€**, le **cumul du résultat de fonctionnement** s'établit à **566.8 k€** à la clôture de l'exercice 2025.

Cet excédent permettra, au choix de la future équipe municipale, de disposer d'une trésorerie conséquente dès le début du mandat, afin de pouvoir consolider l'équilibre du budget de fonctionnement, ou de générer une recette au budget d'investissement.

Budget principal : section d'investissement 2025

Recettes d'investissement

Réalisé 2025 : 1 154,9 k€
-74,3 k€ par rapport au prévisionnel (1 229,2 k€)

Principales évolutions :

- **Amortissements et écritures d'ordre (147,4 k€) :** +27,4 k€ par rapport au prévisionnel.
  Cette hausse est sans impact sur la trésorerie.

- **Taxe d'aménagement (21,1 k€) :** -48,9 k€ par rapport au prévisionnel.
  Les encaissements ont été plus faibles qu'anticipé. Ils sont dépendants des fins de travaux à la suite des autorisations d'urbanisme accordées.

- **Subventions – projet mairie et solde E.A.S. (516 k€ encaissés) :** -63,5 k€ reportés.
  Le solde des subventions ne pourra être encaissé qu'en 2026, le calendrier des travaux (achevés en fin d'année) n'ayant pas permis de déposer les demandes dans les délais nécessaires. Il s'agit donc d'un décalage et non d'une perte de financement.

Dépenses d'investissement

Réalisé 2025 : 975,5 k€
-206,5 k€ par rapport au prévisionnel (1 182 k€)

Principales opérations :

- **Rénovation énergétique et réhabilitation de la mairie (523 k€) :** -4,4 k€ par rapport au prévisionnel.
  Opération achevée en 2025, conforme à l'enveloppe budgétaire.
- **Travaux maison de santé (0 k€) :** -55 k€ par rapport au prévisionnel.
  Opération reportée à 2026 afin de finaliser le dossier technique.
- **Logements intergénérationnels – frais annexes (18,7 k€) :** -11,3 k€ par rapport au prévisionnel (30 k€).
- **Annuités dues au SIEVT (25,3 k€) :** -111,9 k€ par rapport au prévisionnel.
  Écart important lié à un ajustement du calendrier de versement ou du montant effectivement appelé.
- **Rénovation des WC du centre-bourg (0 k€) :** -22,2 k€ par rapport au prévisionnel.
  Opération reportée à 2026.

Conclusion générale

La section d'investissement 2025 se caractérise par :

- Des **recettes légèrement inférieures aux prévisions**, en raison de décalages de subventions.
- Des **dépenses nettement inférieures aux crédits ouverts**, du fait de reports d'opérations structurantes à 2026.
- L'achèvement de l'opération majeure de rénovation de la mairie.
- La réalisation d'investissements stratégiques, notamment pour la sécurisation de la ressource en eau et l'amélioration énergétique du patrimoine communal.

L'exercice 2025 traduit ainsi une gestion prudente et maîtrisée de l'investissement, permettant la capitalisation de fonds pour le prochain mandat

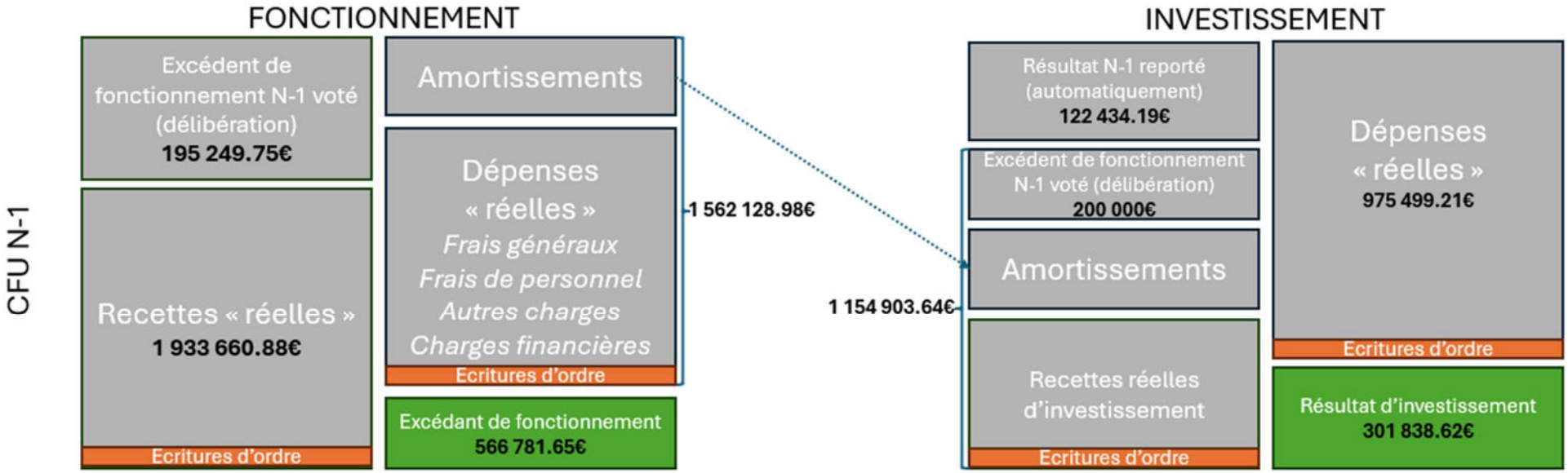
FONCTIONNEMENT
INVESTISSEMENT
CFU N-1
Excédent de fonctionnement N-1 voté (délibération)
195 249.75€
Recettes « réelles »
1 933 660.88€
Ecritures d'ordre
Amortissements
Dépenses « réelles »
Frais généraux
Frais de personnel
Autres charges
Charges financières
Ecritures d'ordre
Excédant de fonctionnement
566 781.65€
1 562 128.98€
1 154 903.64€
Résultat N-1 reporté (automatiquement)
122 434.19€
Excédent de fonctionnement N-1 voté (délibération)
200 000€
Amortissements
Recettes réelles d'investissement
Ecritures d'ordre
Dépenses « réelles »
975 499.21€
Ecritures d'ordre
Résultat d'investissement
301 838.62€

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026
ID : 074-217401025-20260305-102026CM-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Bruno DUMEIGNIL, maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 27.02.2026
Membres présents : Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Boris FOURNIER, Sophie GRESILLON, Myriam CADOUX, Axelle JORCIN, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Marie-Louise MENDY, Anne ROCHE BOUVIER, Daniel CAVALLI, Anne-Laurence MAZENQ
Membres excusés : Laurent CHIABAUT (procuration à Bruno DUMEIGNIL), Bruno PUECH (pouvoir à Boris FOURNIER)
Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : Josselin MAUXION.

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET FORET - *N°10/2026*
Rapporteur : M. Josselin MAUXION
Les éléments sont présentés par M. Nicolas LOVICHI, responsable finances de la commune :

L'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote des CFU.
Il est rappelé que les résultats d'investissements sont automatiquement affectés à l'investissement : le conseil a donc à statuer seulement sur l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les excédents de fonctionnement générés peuvent être affectés par décision du conseil soit au fonctionnement soit à l'investissement 2026.
Vu la délibération n° 09/2026 portant approbation des Comptes Financiers Uniques 2025,
Considérant les résultats des sections de fonctionnement,
Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 du Budget Principal et du budget annexe Forêt :

Concernant le budget principal, il est proposé de laisser au fonctionnement la totalité du résultat, afin de pouvoir en disposer librement pour des projets futurs (pour rappel, les sommes affectées à l'investissement ne peuvent être mobilisées que pour des projets d'investissement. Les sommes en fonctionnement pouvant être, elles, transférées à l'investissement si nécessaire).

Pour le budget forêt, il est proposé de laisser au fonctionnement la totalité du résultat, afin de pouvoir en disposer librement pour des projets futurs (pour rappel, les sommes affectées à l'investissement ne peuvent être mobilisées que pour des projets d'investissement. Les sommes en fonctionnement pouvant être, elles, transférées à l'investissement si nécessaire).

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la note de présentation (Annexes 3 & 4)

Le Conseil Municipal, par vote à main levée avec 15 voix Pour :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement 2025 comme suit :

BUDGET	RESULTAT DE CLOTURE (cumulé) 2025	AFFECTATION au budget 2026	
		Recette Investissement c/1068	Recette Fonctionnement c/002
BUDGET Forêt	***76 812.08***		***76 812.08***
BUDGET Principal	***566 781.65***		***566 781.65***

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026
ID : 074-217401025-20260305-102026CM-BF

A Dingy-Saint-Clair, le 09.03.2026

Le Maire
Bruno DUMEIGNIL

Le secrétaire de séance
Josselin MAUXION

Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.
Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 11.03.2026 et mise en ligne le 11.03.2026

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le 10/03/2026
ID : 074-217401025-20260305-112026CM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Bruno DUMEIGNIL, maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 27.02.2026
Membres présents : Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Boris FOURNIER, Sophie GRESILLON, Myriam CADOUX, Axelle JORCIN, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Marie-Louise MENDY, Anne ROCHE BOUVIER, Daniel CAVALLI, Anne-Laurence MAZENQ
Membres excusés : Laurent CHIABAUT (procuration à Bruno DUMEIGNIL), Bruno PUECH (pouvoir à Boris FOURNIER)
Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : Josselin MAUXION.

VOTE DES TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES 2026 – *N°11/2026*
Rapporteur : M. Josselin MAUXION

Vu la loi de finances pour 2026,
Vu l'article 1639A et 1636B sexies du Code Général des impôts,
Vu le budget principal 2026,
Vu l'avis de la Commission Finances du 18 février 2026 proposant une augmentation de 1.5% des taux communaux,
Considérant les taux communaux 2025,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, par vote à main levée, avec 15 voix POUR :

- **DÉCIDE** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 comme suit :

Taxe	Taux 2025	Produit communal* 2025	Taux 2026
Taxe Foncière Bâti (TFB)	31.01	555 765	**31.47**
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	47.16	15 148	**47.86**
Taxe habitation résidences secondaires (TH)	23.82	47 765	**24.17**
Majoration de TH résidences secondaires (MTHS)	40.00	18 400	**40.60**

*Avant coefficient correcteur

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

A Dingy-Saint-Clair, le 09.03.2026

Le Maire
Bruno DUMEIGNIL

Le secrétaire de séance
Josselin MAUXION

Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.
Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 10.03.2026 et mise en ligne le 10.03.206

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le 10/03/2026
ID : 074-217401025-20260305-122026CM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Bruno DUMEIGNIL, maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 27.02.2026
Membres présents : Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Boris FOURNIER, Sophie GRESILLON, Myriam CADOUX, Axelle JORCIN, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Marie-Louise MENDY, Anne ROCHE BOUVIER, Daniel CAVALLI, Anne-Laurence MAZENQ
Membres excusés : Laurent CHIABAUT (procuration à Bruno DUMEIGNIL), Bruno PUECH (pouvoir à Boris FOURNIER)
Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : Josselin MAUXION.

TARIFS PERISCOLAIRES 2026 : RESTAURANT SCOLAIRE, SERVICES PERISCOLAIRES, ACCUEIL DE LOISIRS : – *N°12/2026*

Rapporteur : M. Josselin MAUXION

Considérant la tarification graduée avec 5 catégories de quotients familiaux,
Considérant le contexte inflationniste,
Considérant le reste à charge pour la commune du cout de fonctionnement relatif aux services périscolaire, accueil de loisirs et restaurant scolaire **évalué à plus de 35 000 € par an** (frais de personnel, coût repas et alimentation, électricité – hors coût entretien et maintenance des bâtiments),
Considérant la proposition de la commission Finances du 18 février 2026,

Il est proposé de répercuter une hausse raisonnable de 1.5% sur les tarifs des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vote à main levée avec 15 voix POUR :

- **DECIDE** les tarifs suivants appliqués à compter du **1er septembre 2026 :**

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR – PAR ½ h	
QUOTIENT FAMILIAL	à compter du 01.09.26
Q1= < à 801 €	1.35 €
Q2=compris entre 801 et 1300 €	1.61 €
Q3=compris entre 1301 et 1700 €	1.82 €
Q4=compris entre 1701 et 2300 €	2.03 €
Q5= > à 2301€	2.23 €

REPAS RESTAURANT SCOLAIRE	
QUOTIENT FAMILIAL	à compter du 01.09.26
Q1= < à 801 €	4.47 €
Q2=compris entre 801 et 1300 €	5.20 €
Q3=compris entre 1301 et 1700 €	5.51 €
Q4= compris entre 1701 et 2300 €	5.71 €
Q5= > à 2301€	5.81 €
PAI - Par temps d'accueil méridien – repas apporté par les parents	2.54 €
REPAS ADULTE	5,43 €

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le 10/03/2026
ID : 074-217401025-20260305-122026CM-DE

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI ET VACANCES*		
QUOTIENT FAMILIAL	**FORFAIT JOURNEE REPAS COMPRIS**	**FORFAIT ½ JOURNEE REPAS COMPRIS**
	01.09.26	**01.09.2026**
Q1=< à 801 €	16.10 €	10.39 €
Q2=compris entre 801 et 1300 €	22.87 €	15.07 €
Q3=compris entre 1301 et 1700 €	28.58 €	17.67 €
Q4= compris entre 1701 et 2300 €	31.18 €	20.78 €
Q5= > à 2301 €	32.21 €	21.30 €
Adhésion annuelle obligatoire au service	20 € (inchangé)	

*remise de 20% sur le tarif pour le deuxième enfant et remise de 30% sur le tarif pour le troisième enfant

Il est rappelé que les enfants de la commune d'Alex sont accueillis au même titre que les enfants de Dingy le Mercredi et pendant les vacances scolaires, dans la limite des places disponibles.

De la même façon, les enfants de Dingy sont accueillis à l'accueil de loisirs d'Alex, dans la limite des places disponibles.

A Dingy-Saint-Clair, le 09.03.2026

Le Maire
Bruno DUMEIGNIL

Le secrétaire de séance
Josselin MAUXION

Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.
Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 10.03.2026 et mise en ligne le 10.03.206

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le 10/03/2026
ID : 074-217401025-20260305-132026CM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Bruno DUMEIGNIL, maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 27.02.2026
Membres présents : Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Boris FOURNIER, Sophie GRESILLON, Myriam CADOUX, Axelle JORCIN, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Marie-Louise MENDY, Anne ROCHE BOUVIER, Daniel CAVALLI, Anne-Laurence MAZENQ
Membres excusés : Laurent CHIABAUT (procuration à Bruno DUMEIGNIL), Bruno PUECH (pouvoir à Boris FOURNIER)
Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : Josselin MAUXION.

BUDGET FORET : TARIFS ET CONDITIONS D'EXPLOITATION AFFOUAGE - N°*13/2026*
Rapporteur : Monsieur Bruno DUMEIGNIL
Vu la loi n°2010-788 portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle 2 modifiant le dispositif de l'affouage ;
Vu le code forestier et notamment les articles L. 243-1 et suivants et L. 145-1 ;
Considérant que l'Office National des Forêts (ONF) confirme que les bois seront marqués dans les parcelles de la forêt communale soumises au régime forestier ;
Considérant que les tarifs n'ont pas été modifiés depuis 2023 et qu'il est proposé une augmentation raisonnable des tarifs d'affouage,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par vote à main levée avec 15 voix POUR :

- **DÉCIDE** les tarifs d'affouage à compter du 01.10.2026 comme suit :

	Montant/moule HT 2023	Montant/moule HT 2026
Catégorie 1	51.10	**52.00**
Catégorie 2	36.00	**36.50**
Catégorie 3	25.50	**26.00**

- **DÉCIDE** que ces bois seront partagés en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, l'exploitation sera effectuée par les affouagistes.
- **DESIGNE** pour la délivrance de bois **sur pied**, comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :
  1er garant : Bruno DUMEIGNIL
  2ème garant : Bruno PUECH
  3ème garant : Boris FOURNIER
- **DESTINE** le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles à l'affouage,
- **S'ENGAGE** à faire exploiter par des professionnels tout bois ou toute coupe jugée par l'ONF comme dangereux pour la sécurité des personnes,
- **S'ENGAGE** à arrêter un règlement d'affouage de bois sur pied ou de bois façonné sur la base d'un modèle fourni par l'ONF dans lequel il est rappelé l'interdiction de revente des bois,
- **FIXE** le délai d'exploitation (abattage, façonnage, vidange) au 20 mai de l'année suivant l'année d'autorisation.
- **FIXE** le volume maximal estimé des portions à 4,70 stères (1 moule).

A Dingy-Saint-Clair, le 09.03.2026

Le Maire
Bruno DUMEIGNIL

Le secrétaire de séance
Josselin MAUXION

Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.
Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 10.03.2026 et mise en ligne le 10.03.206

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026
ID : 074-217401025-20260305-142026CM-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Bruno DUMEIGNIL, maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 27.02.2026
Membres présents : Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Boris FOURNIER, Sophie GRESILLON, Myriam CADOUX, Axelle JORCIN, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Marie-Louise MENDY, Anne ROCHE BOUVIER, Daniel CAVALLI, Anne-Laurence MAZENQ
Membres excusés : Laurent CHIABAUT (procuration à Bruno DUMEIGNIL), Bruno PUECH (pouvoir à Boris FOURNIER)
Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : Josselin MAUXION.

VOTE DES BUDGETS 2026 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET FORET – *N°14/2026*

Rapporteur : M. Josselin MAUXION

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, N °2018-1317 du 28 décembre 2018,
Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
Vu la délibération 31/2022 du 9 juin 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01.01.2023,
Vu l'avis de la commission Finances du 18 février 2026 ;
Considérant que les projets de budgets primitifs (BP, Forêt et CCAS) ont été transmis aux élus le 27.02.2026

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la note de présentation (Annexes 3 & 4)

1- par vote à main levée avec 15 voix POUR :

- **VOTE** le Budget **Principal 2026** qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		**Recettes**	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
11 – Charges à caractères générales	618 610.40 €	002 – Report excédent de fonctionnement	566 781.65 €
12 – Charges de personnel	636 330.00 €	70 – Produits de services	208 424.75 €
14 – Atténuation de produits	56 000.00 €	73 – Impôts et taxes	219 320.00 €
65 – Autres charges de gestion	196 441.42 €	731 – Fiscalité locale	1 040 936.05 €
66 – Charges financières	39 000.00 €	74 – Dotations et participations	272 194.56 €
67 – Charges exceptionnelle	1 000.00 €	75 – Autres produits de gestion	70 725.04 €
68 – Dotations et provisions	100.00 €	78 – Reprises sur dotations et provisions	0.00 €
042 – Opération d'ordre entre sections	120 000.00 €	013 – Atténuation de charges	5 000.00 €
023 – Vir. à la section d'investissement	715 900.23 €		
Total dépenses	**2 383 382.05 €**	**Total recettes**	**2 383 382.05 €**
Investissement			
Dépenses		**Recettes**	
16 – Remboursement d'emprunt	210 253.00 €	001 – Solde d'exécution d'investissement	301 838.62 €
20 – Immobilisations incorporelles	104 808.00 €	021 – Vir de la sect° de fonctionnement	715 900.23 €
204 – Subventions d'équipement versées	163 289.00 €	024 – Produits de cession	1 840 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	1 670 410.31 €	040 – Opérations d'ordre	120 000.00 €
23 – Immobilisations en cours	173 727.00 €	10 – Dotations fonds divers	246 869.46 €
27 – Autres immobilisations financières	1 047 922.00 €	13 – Subventions d'investissement	145 801.00 €
		27 – Autres immobilisations financières	
Total dépenses	**3 370 409.31** €	**Total recettes**	**3 370 409.31** €

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026
ID : 074-217401025-20260305-142026CM-BF

2- par vote à main levée avec 15 voix POUR :

- **VOTE** le **Budget Annexe Forêt 2026** qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Charges générales	90 537.37 €	002 – Excédent antérieur reporté	76 812.08 €
65 – Charges de gestion courante	10.00 €	70 – Produits des services	100 877.74 €
66 – Charges financières	271.61 €		
68 – Dotations	10 €		
023 – Virement à l'investissement	86 860.84 €		
Total dépenses	**177 689.82 €**	**Total recettes**	**177 689.82 €**
Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 - Solde d'éxécution reporté	50 005.42 €	13 – Subventions d'investissement	28 786.37 €
16 – Remboursement d'emprunts	6 439.28 €	21 – Immobilisations corporelles	0.00 €
21 – Immobilisation corporelles	59 202.51€	021 – Virement du fonctionnement	86 860.84 €
		001 – Solde d'exécution d'investissement	0.00 €
Total dépenses	**115 647.21 €**	**Total recettes**	**115 647.21 €**

3- par vote à main levée avec 15 voix POUR :

- **VOTE** le **Budget Annexe CCAS 2026** qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Charges générales	7 100.00 €	74 – Dotations et participations	12 660.00 €
65 – Charges de gestion courante	5 560.00 €		
Total dépenses	**12 660.00 €**	**Total recettes**	**12 660.00 €**
Investissement			
Total dépenses	**0 €**	**Total recettes**	**0 €**

4- <u>Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57</u> :

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, **sur autorisation de l'assemblée délibérante**, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite **de 7.5 % des dépenses réelles** de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales (Rapport sur les Décisions du Maire).
Considérant l'intérêt de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée avec 15 voix POUR, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, dans l'exercice du budget Principal , du budget Forêt et du budget CCAS.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

A Dingy-Saint-Clair, le 09.03.2026

Le Maire
Bruno DUMEIGNIL

Le secrétaire de séance
Josselin MAUXION

Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.
Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 11.03.2026 et mise en ligne le 11.03.2026

Annexe 3 - Budget annexe Forêt – Budget primitif 2026

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Charges générales	90 537.37 €	002 – Excédent antérieur reporté	76 812.08 €
65 – Charges de gestion courante	10.00 €	70 – Produits des services	100 877.74 €
66 – Charges financières	271.61 €		
68 – Dotations	10 €		
023 – Virement à l'investissement	86 860.84 €		
Total dépenses	**177 689.82 €**	**Total recettes**	**177 689.82 €**
Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 - Solde d'éxécution reporté	50 005.42 €	13 – Subventions d'investissement	28 786.37 €
16 – Remboursement d'emprunts	6 439.28 €	21 – Immobilisations corporelles	0.00 €
21 – Immobilisation corporelles	59 202.51€	021 – Virement du fonctionnement	86 860.84 €
		001 – Solde d'exécution d'investissement	0.00 €
Total dépenses	**115 647.21 €**	**Total recettes**	**115 647.21 €**

Budget annexe Forêt : section de fonctionnement 2026

Recettes de fonctionnement

Les recettes 2026 reposent principalement sur :

- **Mise en exploitation des parcelles 1, 3 et 24** : Recettes estimées à **60 k€**, comprenant **34,4 k€ de frais d'exploitation**, soit un produit net estimé de **25,6 k€**.
- **Complément d'exploitation sur le secteur d'Ablon** : Recettes estimées à **38,3 k€**, incluant **27,2 k€ de frais d'exploitation**, soit un produit net estimé de **10,9 k€**.
- **Affouage** : Report de 2025 (non comptabilisé) et affouage 2026, soit **2,6 k€** de recettes prévues.

Le **total des recettes réelles de fonctionnement** est ainsi estimé à **100,9 k€**.

À ces recettes s'ajoute le **report de l'excédent 2025**, d'un montant de **76,8 k€**, portant le **total des recettes de fonctionnement à 177,7 k€**.

Dépenses de fonctionnement

Conformément au programme de gestion proposé par l'Office National des Forêts (ONF), les dépenses prévisionnelles se répartissent comme suit :

- **Frais généraux et travaux forestiers** : **90,5 k€**
- **Coût annuel de la dette** : **272 €**

Le **total des dépenses réelles de fonctionnement** est ainsi estimé à **90,8 k€**.

Capacité d'autofinancement

La section de fonctionnement dégage une **capacité d'autofinancement (CAF) brute estimée à 86,9 k€, transférée au budget d'investissement**, destinée :

- Au remboursement du capital de la dette ;
- Au financement des investissements 2026.

Le **total du budget de fonctionnement** s'équilibre ainsi à **177.7k €**.

Budget annexe Forêt : section d'investissement 2026

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2026 se composent de :

- **CAF brute transférée du fonctionnement** : **86,9 k€**
- **Subvention FEADER** (création de la piste secteur Ablon, report 2025) : **28,4 k€**
- **Subventions sollicitées auprès du Département** : **11,7 k€**, couvrant 40 % des travaux de création de pistes sur les parcelles 14 et 50 (projet total de 29,3 k€)

Le **total des recettes d'investissement** est ainsi estimé à **115,6 k€**.

Dépenses d'investissement

Les dépenses prévues pour 2026 sont les suivantes :

- **Solde d'investissement N-1 reporté car négatif** : **50 k€**
- **Remboursement du capital de la dette** : **6,4 k€**
- **Création de pistes sur les parcelles P14 et P50** : **29,3 k€**
- **Solde d'investissement prévisionnel** : **29,9 k€**

Le **total des dépenses d'investissement** s'élève à **115,6 k€**, assurant l'équilibre de la section.

3. Analyse et orientations

Le budget 2026 s'inscrit dans une logique :

- De **valorisation continue du patrimoine forestier**, avec l'exploitation ciblée de nouvelles parcelles ;
- De **poursuite de l'amélioration de l'accessibilité forestière**, condition essentielle à la gestion durable et à la sécurisation incendie ;
- De **maîtrise de l'endettement**, avec un coût de dette limité et un remboursement du capital intégré dans une CAF solide ;
- De **mobilisation active des financements extérieurs** (FEADER et Département), limitant l'impact sur les finances communales.

La situation financière du budget annexe forêt apparaît ainsi **saine et structurée.**

Annexe 4 - Budget principal – Budget primitif 2026

Fonctionnement			
Dépenses		**Recettes**	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
11 – Charges à caractères générales	618 610.40 €	002 – Report excédent de fonctionnement	566 781.65 €
12 – Charges de personnel	636 330.00 €	70 – Produits de services	208 424.75 €
14 – Atténuation de produits	56 000.00 €	73 – Impôts et taxes	219 320.00 €
65 – Autres charges de gestion	196 441.42 €	731 – Fiscalité locale	1 040 936.05 €
66 – Charges financières	39 000.00 €	74 – Dotations et participations	272 194.56 €
67 – Charges exceptionnelle	1 000.00 €	75 – Autres produits de gestion	70 725.04 €
68 – Dotations et provisions	100.00 €	78 – Reprises sur dotations et provisions	0.00 €
042 – Opération d'ordre entre sections	120 000.00 €	013 – Atténuation de charges	5 000.00
023 – Vir. à la section d'investissement	715 900.23 €		
Total dépenses	**2 383 382.05 €**	**Total recettes**	**2 383 382.05 €**
Investissement			
Dépenses		**Recettes**	
16 – Remboursement d'emprunt	210 253.00 €	001 – Solde d'exécution d'investissement	301 838.62 €
20 – Immobilisations incorporelles	104 808.00 €	021 – Vir de la sect° de fonctionnement	715 900.23 €
204 – Subventions d'équipement versées	163 289.00 €	024 – Produits de cession	1 840 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	1 670 410.31 €	040 – Opérations d'ordre	120 000.00 €
23 – Immobilisations en cours	173 727.00 €	10 – Dotations fonds divers	246 869.46 €
27 – Autres immobilisations financières	1 047 922.00 €	13 – Subventions d'investissement	145 801.00 €
		27 – Autres immobilisations financières	
Total dépenses	**3 370 409.31 €**	**Total recettes**	**3 370 409.31 €**

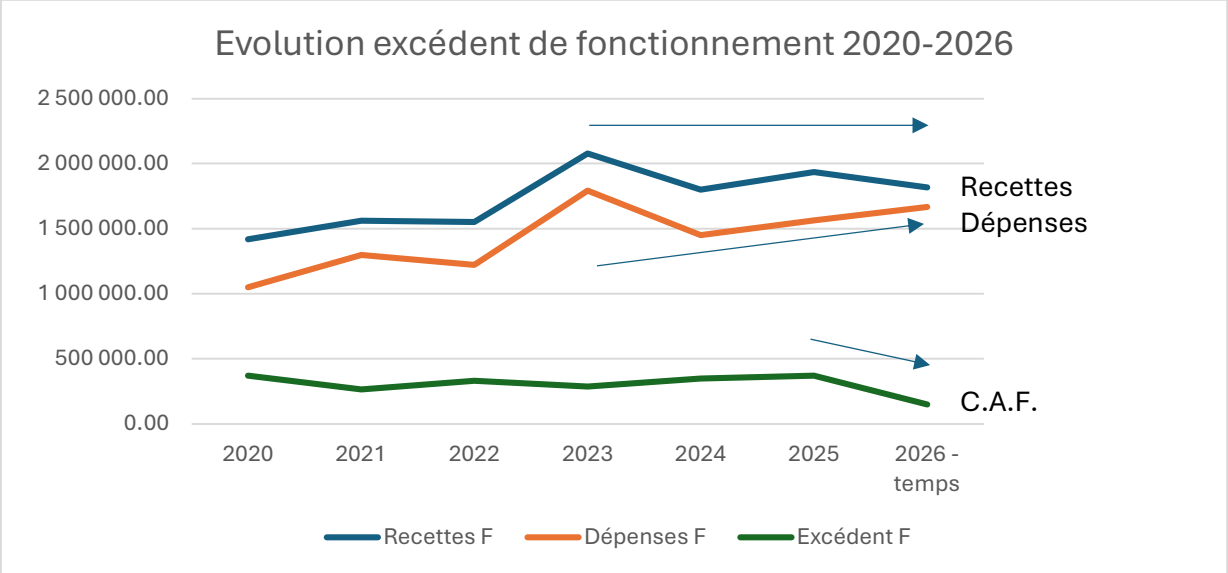

Budget principal : section de fonctionnement 2026

Recettes de fonctionnement – Budget 2026 vs Réalisé 2025

1. Total des recettes de fonctionnement

Prévu 2026 : 1 816,6 k€
-117,1 k€ par rapport au réalisé 2025 (1 933,7 k€)

La baisse globale des recettes de fonctionnement est principalement liée à des produits exceptionnels constatés en 2025 et à certaines recettes de services non récurrentes.

Chapitre 70 - Produits de services

Prévu 2026 : 208,4 k€
-8,8 k€ par rapport au réalisé 2025 (217,2 k€)

La légère diminution s'explique par :

- La **cession de certificats CEE 2025**, exceptionnelle, non renouvelée en 2026 (-10,8 k€).
- Le **renouvellement des concessions cimetière**, qui marque la fin de la campagne de relance (-11 k€) suite à l'épuisement des concessions renouvellables.

Il est important de noter une nouvelle ressource financière provenant de **la mutualisation d'un agent des services techniques avec la commune de La Balme de Thuy**, qui génère une nouvelle recette de 7,5 k€.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Prévu 2026 : 219,3 k€
-13,2 k€ par rapport au réalisé 2025 (232,5 k€)

La diminution provient surtout des **Droits de Mutation à Titre Onéreux** (DMTO) qui dépendent des ventes immobilières sur la commune. Le marché immobilier étant incertain, une marge de précaution est prise dans le report des sommes de l'an dernier.

Chapitre 731 - Fiscalité locale

Prévu 2026 : 1 040,9 k€
+8,9 k€ par rapport au réalisé 2025 (1 032 k€)

L'augmentation attendue est estimée à partir de la **revalorisation des bases fiscales confirmée par l'État** pour 2026 (+9,8 k€).

Chapitre 74 - Dotations et participations reçues

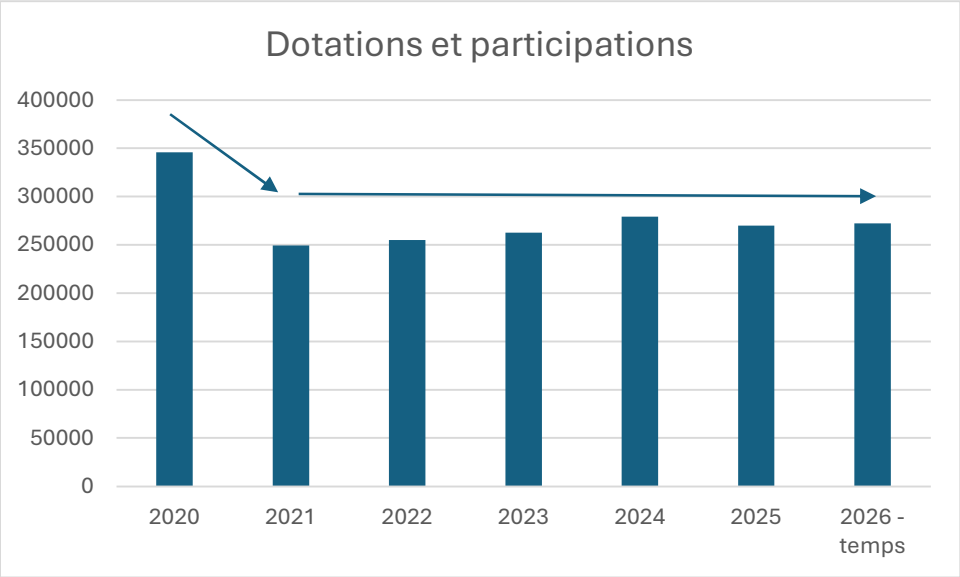

Prévu 2026 : 272,2 k€
+3,3 k€ par rapport au réalisé 2025 (268,9 k€)

Les dotations restent stables et conformes aux prévisions de la **loi de finances 2026**, avec peu de coupes budgétaires à anticiper.

Produits exceptionnels

Prévu 2026 : 0 k€
-94,6 k€ par rapport au réalisé 2025

Ces recettes (d'origine principalement comptable) sont **exceptionnelles et non prévisibles**. Leur absence dans le budget 2026 explique une partie de la baisse du total des recettes.

Conclusion générale

- Le budget 2026 montre une **stabilité relative des recettes structurantes** (fiscalité locale, dotations), avec des **baisses attendues sur des produits exceptionnels et certaines recettes de services non récurrentes**.
- La prudence est de mise sur les **droits de mutation**, dépendants du marché immobilier.
- Les nouvelles initiatives, comme la **mutualisation d'un agent technique**, viennent légèrement compenser la baisse des autres recettes.
- La stabilité des recettes depuis plusieurs années (sauf exceptionnelles) met en évidence une bonne maitrise budgétaire des leviers à la disposition de la commune. Cependant, cela traduit également une certaine difficulté à générer facilement de nouvelles recettes.

Dépenses de fonctionnement – Budget 2026 vs Réalisé 2025

1. Total des dépenses de fonctionnement

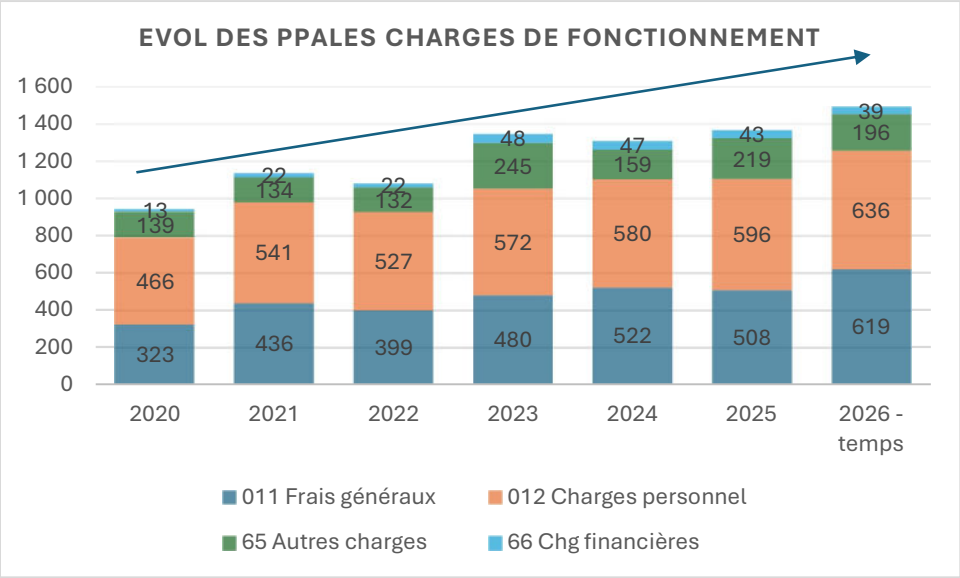

Prévu 2026 : 1 667,5 k€
+105,4 k€ par rapport au réalisé 2025 (1 562,1 k€)

La structure des dépenses de fonctionnement en 2026 est sensiblement la même que celle de 2025. La hausse affichée provient principalement de marges de sécurité sur des postes difficilement prévisibles (Energies, déneigement, entretiens urgents de voirie, ...)

Chapitre 011 – Frais généraux

Prévu 2026 : 618.6 k€
+100,6 k€ par rapport au réalisé 2025 (508 k€)

La forte variation observée sur ce chapitre s'explique par l'imprévisibilité de certaines charges :

- **Energies** (de 50k€ à 70k€ (**+20k€**)) : bien que d'importants travaux de rénovation énergétique aient été faits ces dernières années, **les surfaces gérées progressent** (création de l'Espace Associatif et Sportif, réhabilitation de l'étage de la mairie, location de l'étage de la bibliothèque aux professionnels de santé pendant les travaux de rénovation de la future maison de santé...).
  Par ailleurs**, le contexte politique et économique international** demeure une source d'incertitude importante au moment de la construction budgétaire. À ce titre, une enveloppe volontairement prudente a été inscrite afin d'anticiper une éventuelle reprise de l'inflation sur les coûts de l'énergie.
- **Entretien de la voirie et du patrimoine communal** (de 109k€ à 177k€ (**+68k€**)) : le montant maximum des marchés publics conclus avec les différentes entreprises est inscrit au budget afin de pouvoir, au besoin, mobiliser rapidement ces sommes.
  Dans les faits, les crédits ouverts ne sont généralement pas consommés dans leur totalité.
  Et enfin, les services techniques favorisent le plus possible le réemploi et la réparation en régie.
  Il est cependant difficile d'estimer en début d'année les travaux concernés : les économies apparaissant au fur et à mesure de l'étude des besoins.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Prévu 2026 : 636.3 k€
+40,8 k€ par rapport au réalisé 2025 (595.5 k€)

Pour l'année 2026, il a été décidé :

- **De renforcer l'équipe périscolaire :** afin de répondre aux besoins d'encadrement croissants, et de renforcer l'équipe périscolaire dans le but de faire face à des situations d'absences d'agents, un nouveau poste est ouvert en 2026 (jusqu'à présent, il n'était par pourvu en 2025 ; les agents en place assurant les remplacements).
- **De développer un poste d'agent technique mutualisé avec la commune de la Balme-de-Thuy :** il a été décidé d'augmenter le temps de travail d'un agent des services techniques de la commune de Dingy-Saint-Clair afin de permettre sa mutualisation avec la commune de la Balme-de-Thuy. Les recettes correspondantes (aucun reste à charge pour Dingy-Saint-Clair) sont inscrites au chapitre 70.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion

Prévu 2026 : 196.4 k€
-22,5 k€ par rapport au réalisé 2025 (218.9 k€)

Les principales variations de ce chapitre sont :

- **Création d'un budget CCAS :** la commune ayant franchi en 2026 le seuil de 1 500 habitants, elle est tenue de créer un nouveau budget annexe : celui du CCAS. Ainsi, les crédits habituellement inscrit au chapitre 65 sont maintenant transférés dans son budget annexe (cf infra).
- **Travaux d'effacement des lignes aériennes et enfouissement des réseaux SIEVT :** une forte variabilité annuelle est présente sur ce poste. Les informations budgétaires transmises par le SIEVT laissent apparaitre une diminution de crédits nécessaires pour cet exercice.
- **Subventions versées :** afin d'accompagner la pérennisation de l'équilibre financier de la crèche « la boite à Soleils », et de soutenir un projet pédagogique porté par l'école élémentaire, une augmentation des crédits alloués au chapitre 65 est donc nécessaire.

Chapitre 66 – charges financières

Prévu 2026 : 39 k€
-3,9 k€ par rapport au réalisé 2025 (42.9 k€)

Depuis quatre ans, la **Capacité d'Auto-Financement (CAF)** dégagée par la section de fonctionnement permet de soutenir un niveau d'investissement significatif sur des projets structurants, sans recourir à l'emprunt pour leur financement.

Cette situation traduit une gestion rigoureuse et équilibrée, permettant à la collectivité de renforcer ses équipements et services tout en améliorant progressivement sa structure financière.

Budget principal : section d'investissement 2026

Recettes d'investissement – prévisionnel 2026

Prévu 2026 : 3 370.4k€

Les principales recettes d'investissement attendues en 2026 sont :

- **Solde de subvention « réhabilitation de la mairie » :** le calendrier des travaux n'ayant pas permis l'encaissement de ces recettes en 2025, le report en 2026 est prévu à hauteur de **125.8k€.**
- **Subventions « maison de santé » :** une **subvention de 20k€** est attribuée par le département de Haute-Savoie, est devrait être encaissée en 2026.
- **Cession du tènement « logements intergénérationnels » :** la signature de l'acte authentique de cette cession devrait intervenir en 2026, pour un montant de **1 600k€**
- **Cession de l'ancienne cure :** la signature de l'acte authentique de cette cession devrait intervenir en 2026, pour un montant de **240k€**
- **FCTVA :** une recette de 216.9k€ est attendue au titre du remboursement de la TVA payée sur les dépenses d'investissement 2024
- **Taxe d'Aménagement (TAM) :** un montant estimatif est fixé à 30k€ pour l'année 2026.
- **Ecritures d'ordre :** elles représentent **1 137.7k€** (report du résultat d'investissement 2025 = 301.8k€ ; Transfert de la section de fonctionnement 2026 = 715.9k€ ; Amortissements = 120k€)

Dépenses d'investissement – prévisionnel 2026

Prévu 2026 : 3 370.4k€

Les principales dépenses d'investissement attendues en 2026 sont :

- **Agrandissement du local paramédical (109.7k€) :** l'ancien local loué à 2 praticiens de santé (kinésithérapeute et réflexologie) va être rénové énergétiquement, et agrandi afin de permettre l'accueil de 5 praticiens au total.
- **Solde du portage « ténement logements intergénérationnels » (947.9k€) :** la cession du ténement étant prévue pour 2026, il est nécessaire de solder le portage auprès de l'EPF.
- **Aménagement communal (168.1k€) :** sont prévus dans ce poste des travaux de renforcement du réseau électrique, l'installation de nouvelles longrines au cimetière, des travaux sur le réseau d'eau pluviale et l'installation d'un nouveau toboggan à l'aire de jeu pour la tranche d'âge 5-8 ans.
- **Bâtiments (153.9k€) :** il est prévu en 2026 plusieurs études préalables au lancement de projets de plus grandes envergures sur les années à venir (cf infra – PPI), ainsi que la rénovation des W.C. du centre bourg et du four des Tappes, ainsi que le réaménagement de la bibliothèque.
- **Education (52.5k€) :** des crédits sont prévus pour la création d'une troisième classe maternelle, qui semble se dessiner pour la rentrée 2026. Une enveloppe est également mobilisée afin d'anticiper le renouvellement du matériel informatique des écoles.
- **Foncier (132.8k€) :** il est prévu en 2026 de lancer une étude de recensement des chemins ruraux et finaliser la révision n°3 du PLU. La sécurisation d'un captage d'eau est également toujours à l'étude.
- **Voirie (190k€) :** la réfection de la route de Provenat ainsi que du chemin d'accès à la STEP sont prévues pour 2026. La création d'une plateforme multimodale est aussi en cours d'étude au niveau de l'entrée du village (pont de la voie romaine).

Endettement et ratios – prévisionnel 2026

Endettement :

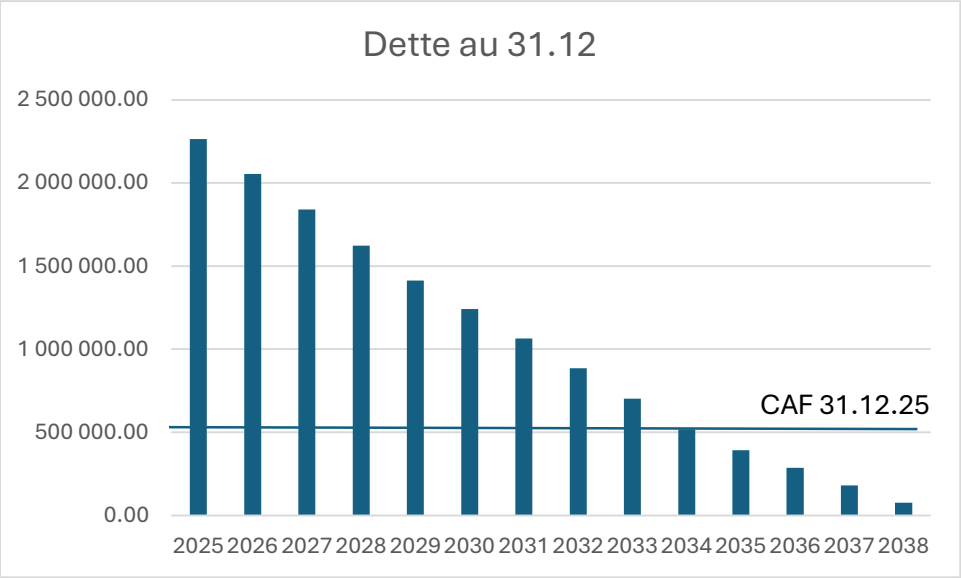

Ratio d'endettement : La commune continue son désendettement : elle autofinance ses projets d'investissement sans recourir aux emprunts d'équilibre depuis 2022. Cela lui permet d'afficher un ratio d'endettement compris entre 4 et 5 années de Capacité d'Autofinancement (CAF) 31 décembre 2025. A titre d'exemple, les communes de la même strate présentent des ratio compris entre 8 et 13 années.

Structure des charges de fonctionnement

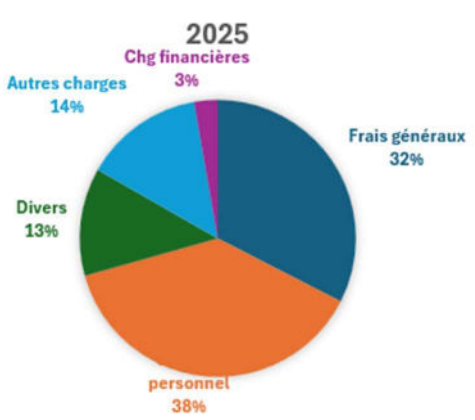

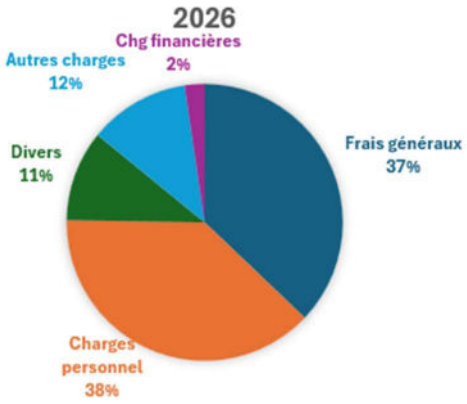

Tableau récapitulatif SANS AFFECTATION DE L'EXCEDANT DE FONCTIONNEMENT 2025

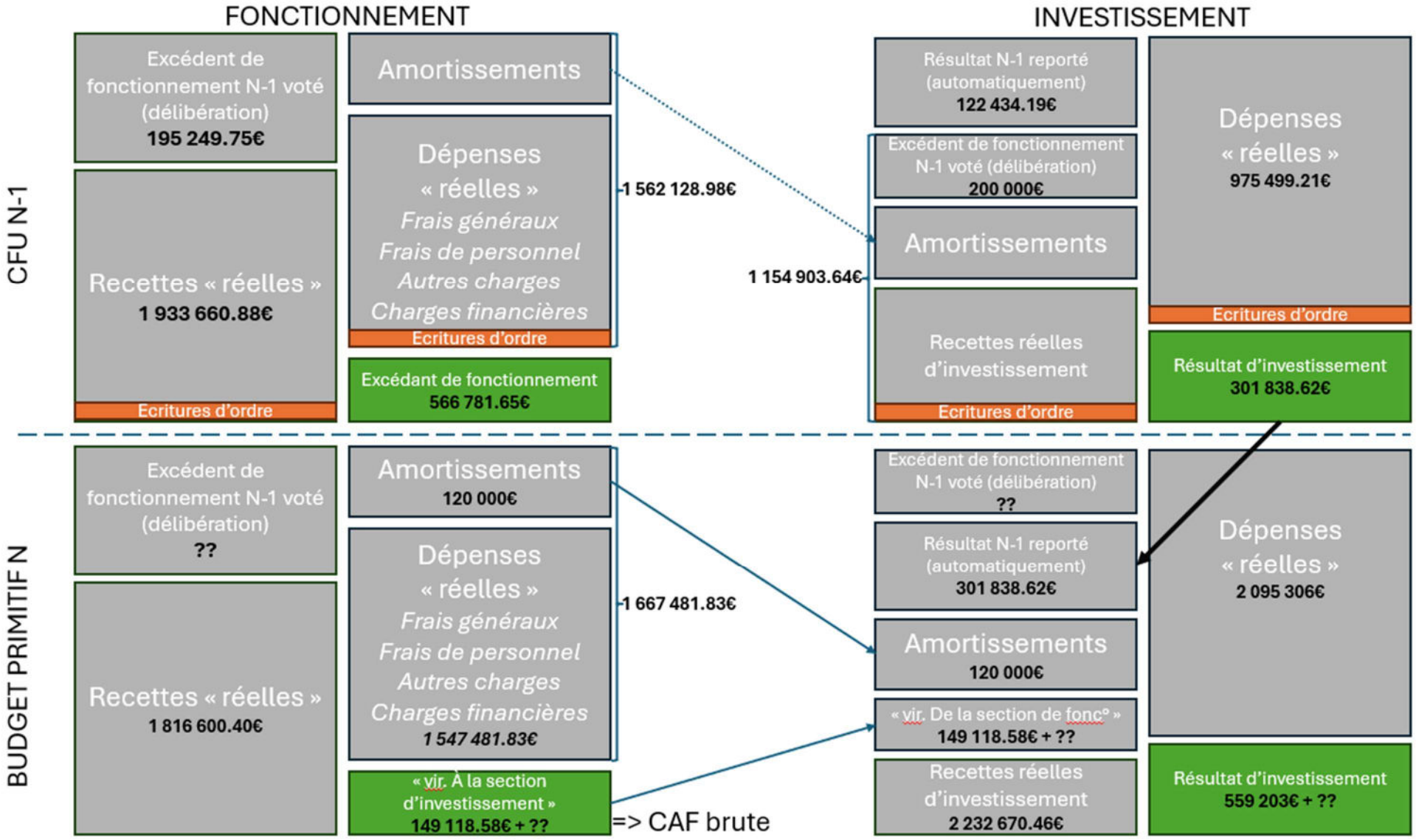

Tableau récapitulatif AVEC AFFECTATION DE L'EXCEDANT DE FONCTIONNEMENT 2025

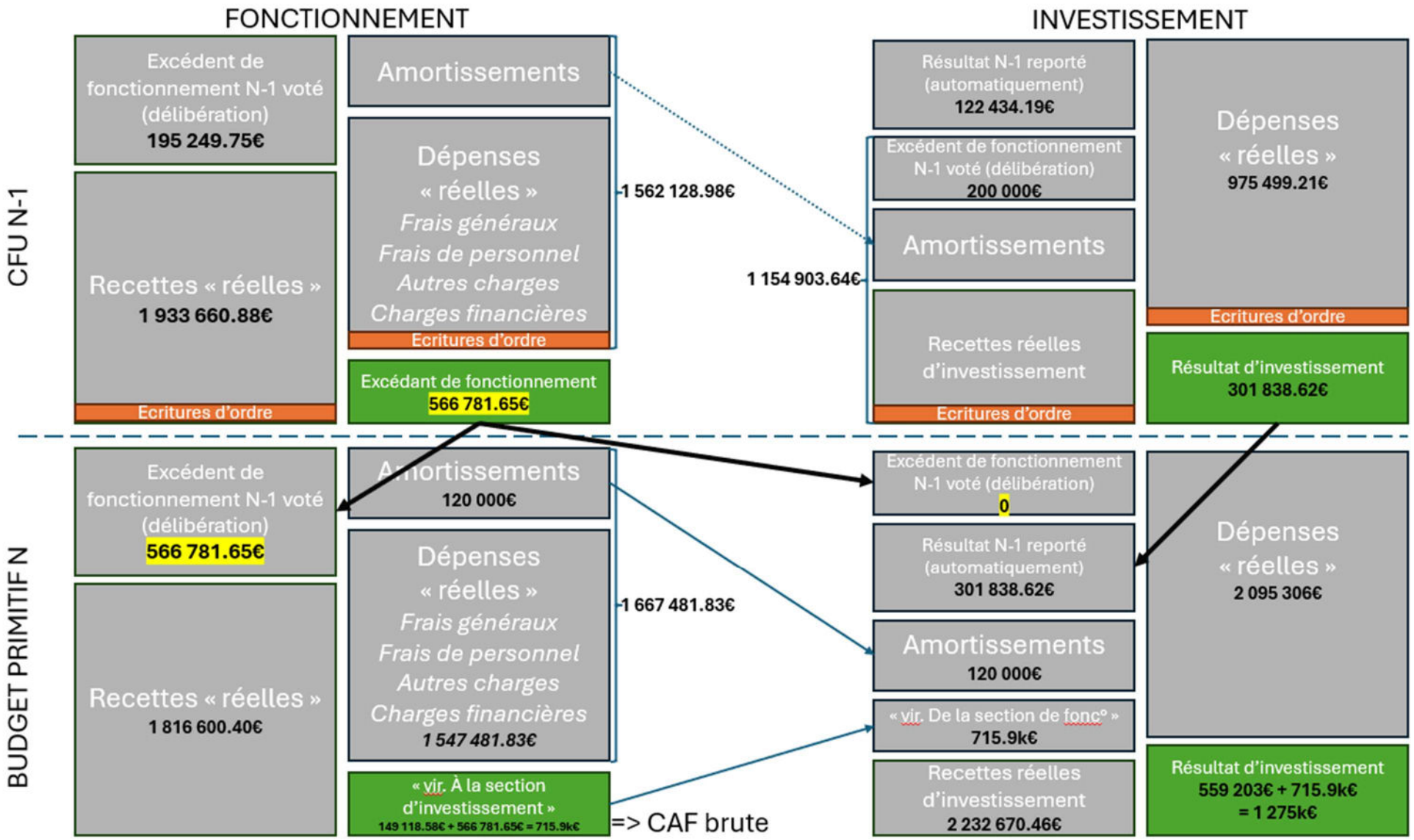

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026
ID : 074-217401025-20260305-152026CM-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Bruno DUMEIGNIL, maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 27.02.2026
Membres présents : Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Boris FOURNIER, Sophie GRESILLON, Myriam CADOUX, Axelle JORCIN, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Marie-Louise MENDY, Anne ROCHE BOUVIER, Daniel CAVALLI, Anne-Laurence MAZENQ
Membres excusés : Laurent CHIABAUT (procuration à Bruno DUMEIGNIL), Bruno PUECH (pouvoir à Boris FOURNIER)
Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : Josselin MAUXION.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2026-2029 - *N°15/2026*

Rapporteur : M. Josselin MAUXION
La commune a mis en place une gestion pluri annuelle de ses investissements depuis plusieurs années afin d'avoir une bonne vision dans le temps de ses dépenses et recettes et donc s'assurer d'une capacité d'investissement qui reste positive dans le temps ; c'est également une gestion en transparence.

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) recense l'ensemble des gros projets d'investissement, contribue à la clarification de la stratégie d'investissement **et permet le suivi (réalisé et programmation) des Autorisations de programme.**

Le PPI répond ainsi à une double logique :

Logique de pilotage :

- Suivi des réalisations et des projets à venir de la collectivité ;
- Actualisation et estimation des coûts d'investissements à venir ;
- Priorisation des projets du mandat.

Logique financière :

- Outil d'aide à la décision et à la construction du budget primitif ;
- Outil de simulation financière à moyen terme et d'enrichissement de l'information financière ;
- Outil d'arbitrage budgétaire.

Ce plan d'investissement est financé grâce :

- aux résultats reportés de fonctionnement et d'investissement,

- à l'action sur les leviers tarifaires et fiscaux,

- au remboursement de FCTVA sur investissements (en N+2)

- aux subventions accordées par les différents organismes (Région, Etat, Conseil Départemental, Caf, Ademe, …)

(CF annexe 7 pour les commentaires)

Le conseil municipal, après avoir délibéré par vote à main levée avec 15 voix POUR :

- **VOTE le** plan pluriannuel d'investissement tel que présenté ci-après.
- **VOTE** les autorisations de paiement associées à chaque projet.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026
ID : 074-217401025-20260305-152026CM-BF

Grands projets	2026	2027	2028	2029
Report projets terminés au 31.12.2025				
Dépenses (tx + MO)	-	-	-	-
Recettes FCTVA (16.404%)	189 673	77 664	-	-
Recettes SUBV accordées	125 801	-	-	-
Maison de santé				
Dépenses	109 727			
Recettes FCTVA (16.404%)	785	-	18 000	
Recettes SUBV accordées	20 000			
SOUS-TOTAL "Autorisations de programme"	109 727	-	-	-
Projet intergénérationnel				
Dépenses	947 922			
TOTAL DEPENSES GRANDS PROJETS	1 057 649	-	-	-

	2026	2027	2028	2029
Aménagements	168 149	-	-	-
Longrines Cimetière	12 000			
TVX SIEVT hameau blonniere (elec+EP+telecom) - tranche 1	3 410			
TVX SIEVT - renforcement tappes (devis signé)	9 879			
REMBOURSEMENT SIEVT annuités +trx (sur)	120 000			
Jeux budget citoyen	17 340			
Eaux pluviales (bas village, centre bourg, ...)	5 520			
Bâtiments	183 947	610 000	743 000	40 000
extention cantine (dont études) - 300k€ avant subv // APS 480K W HT + MOE 120K?	24 000	176 000	400 000	
CENTRE BOURG wc	22 235			
Travaux rénovation intérieur église (études 10k 25/26)	30 000	300 000	300 000	
Etude + Travaux rénovation Ablon (subv départ 80%?)	10 000	80 000		
Bibliothèque réaménagement	4 000	4 000	3 000	
Four des tappes	5 000			
Etudes phonique Creche // 80% subv CAF possible	34 852			
Etude phonique salle Meleze	2 500	10 000		
autres invest courants (voirie, équipements, ...)	37 648	40 000	40 000	40 000
Bâche Ablon	3 500			
Mazot local paramédical	10 212			
Education	52 500	200 000	-	-
renouveller parc informatique école - 30 postes à 500e	15 000			
Amenagement nouvelle classe au BJ	30 000			
SSI école elementaire ?		100 000		
Iso thermique Ecole M. Anjot - etudes ?	5 000	100 000		
Défibrilateurs crèche	2 500			
Foncier	132 808	-	-	-
Captage Martinod (captage)	70 468			
PLU / ZAN	17 340			
Terrain parking maison de santé	33 000			
Etude chemins ruraux	12 000			
Subventions & autre	310 253	314 108	218 055	208 817
Subvention au Refuge du parmelan		100 000		
Aide au developpement économique	100 000			
remboursement emprunts déjà votés (capital)	210 253	214 108	218 055	208 817
Voirie	190 000	50 000	50 000	-
Rte Provenat	120 000			
Route accès STEP	10 000			
Parking covoiturage bas de village : etude, terrassement & aménagement	50 000	50 000	50 000	
Signalitique autostop "intra village"	10 000			
TOTAL DEPENSES AUTRES PROJETS	1 037 657	1 174 108	1 011 055	248 817

	2026	2027	2028	2029
TOTAL DEPENSES GRANDS ET AUTRES PROJETS	2 095 306	1 176 460	1 011 055	248 817

RECETTES	2026	2027	2028	2029
Recettes escomptées	2 352 670.46 €	715 327.24 €	922 309.49 €	287 217.76 €
RESULTAT CLOTURE N-1	301 839	559 203	98 070	9 325
Résultat investissement estimé par année	257 364	- 461 133	- 88 745	38 401
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT	559 202.88	98 070.15	9 325.07	47 725.73

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026
ID : 074-217401025-20260305-152026CM-BF

A Dingy-Saint-Clair, le 09.03.2026

Le Maire
Bruno DUMEIGNIL

Le secrétaire de séance
Josselin MAUXION

Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.
Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 11.03.2026 et mise en ligne le 11.03.2026

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le 10/03/2026
ID : 074-217401025-20260305-152026CM1-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Bruno DUMEIGNIL, maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 27.02.2026
Membres présents : Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Boris FOURNIER, Sophie GRESILLON, Myriam CADOUX, Axelle JORCIN, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Marie-Louise MENDY, Anne ROCHE BOUVIER, Daniel CAVALLI, Anne-Laurence MAZENQ
Membres excusés : Laurent CHIABAUT (procuration à Bruno DUMEIGNIL), Bruno PUECH (pouvoir à Boris FOURNIER)
Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : Josselin MAUXION.

RAPPORT SUR LES DECISIONS DU MAIRE – ARTICLE L2122-21 du CGCT

Le conseil Municipal PREND ACTE des décisions du maire :

N°	Date	Objet	Intitulé
05.2026	09.02.2026	LOUAGE DE CHOSES	Réunion Publique Vivons notre Village salle M. Doche le 04.03.2026
06.2026	23.02.2026	SUBVENTIONS	Dde Subvention Conseil Départemental plantations forestières 1325.38 €
07.2026	23.02.2026	SUBVENTIONS	Dde subvention Conseil Départemental création de piste P14 – 2760 €

A Dingy-Saint-Clair, le 09.03.2026

Le Maire
Bruno DUMEIGNIL

Le secrétaire de séance
Josselin MAUXION

Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.
Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 10.03.2026 et mise en ligne le 10.03.206